



LETTRE DE CONSULTATION

MARCHÉ SIMPLIFIÉ POUR LES PRESTATIONS ENTRE 5 001 € HT ET 39 999 € HT (MAPA)

Fourniture de 1000 contenants réemployables en verre pour la vente alimentaire à emporter

Dans le cadre de son Plan Métropole Zéro Pollution Plastique dans lequel figure le dispositif Mon propre quartier, la Métropole Rouen Normandie favorise la réduction des déchets plastique à usage unique issus de la restauration à emporter. Pour encourager les changements de pratiques, auprès des commerces de bouche et de leurs clients, la Métropole veut se doter d'outils incitatifs qu'elle souhaite mettre à disposition des commerçants volontaires et engagés situés dans les quartiers lauréats de l'appel à projets Mon propre quartier et vendant des repas à emporter. Le choix de la Métropole s'est porté sur des contenants réemployables en verre, avec couvercle, de différentes contenances, pour être adaptés aux mets vendus (entrée, plat, dessert).

Caractéristiques techniques :

- **Contenants n°1 :**
D'une contenance de 70cl à 90cl
Sa forme devra permettre de contenir des desserts ou des entrées individuels servis en vente à emporter.
Quantité : 500 unités, une unité est constituée d'un contenant et de son couvercle.
- **Contenants n°2 :**
D'une contenance de 100cl à 130cl
Sa forme devra permettre de contenir des repas individuels servis en vente à emporter.
Quantité : 500 unités, une unité est constituée d'un contenant et de son couvercle.

Pour chacun des deux modèles, le contenant devra être en verre, normes alimentaires, et muni d'un couvercle hermétique qui peut être d'un matériau différent mais réemployable. Il devra être adapté au transport d'aliments chauds ou froids, supporter la réfrigération (réfrigérateur à minima), le réchauffage (compatible micro-onde et four – excepté le couvercle) et le lavage en machine. Un contenant rectangle ou carré et empilable sera préféré en raison du gain de place qu'il offrira. Les contenants et les couvercles devront être robustes pour résister aux manipulations par les utilisateurs et les transports. La transparence et la couleur du contenant et de son couvercle devront mettre en valeur les aliments.

- **Livraison :**
Les 1000 contenants et couvercles seront livrés en une seule fois. Cette livraison devra avoir lieu le 17/12/2026 au plus tard (délai contractuel).
Dans une optique de diminution des plastiques à usage unique, la Métropole souhaite que les kits soient conditionnés en carton, sans emballage individuel.

- **Marquage :**

Le marquage sera monochrome, avec le logo de la Métropole et de Mon propre quartier. Un marquage par unité (soit le contenant, soit le couvercle).

La proposition financière fera apparaître les coûts de livraison. Le prix pour chaque unité comprendra le contenant et son couvercle.

Echantillon :

L'envoi d'un échantillon représentatif de la proposition technique du candidat est obligatoire, afin d'évaluer le contenant et son couvercle. Il est demandé un exemplaire marqué (quelque soit le marquage), en monochrome, selon la technique correspondant à celle proposée dans l'offre, qui permettra de juger de la qualité d'impression.

Les échantillons seront à livrés à l'adresse :

Métropole Rouen Normandie
Direction de l'accompagnement des changements de la transition écologique
A l'attention de Sophie DUVAL
Rez-de-chaussée – aile D
19 boulevard du Midi
76000 ROUEN

La date de livraison des échantillons est fixée au 16 novembre 2026 inclus.

Les échantillons ne pourront en aucun cas être facturés. Ils seront tenus à la disposition des fournisseurs, à réception du courrier transmis aux candidats non retenus, à l'adresse de livraison.

Tout échantillon non réclamé par le candidat au 15/01/2027 sera systématiquement détruit.

La procédure de passation est une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il vous est demandé de nous retourner les documents suivants avant 16/11/2026 à 16h00 :

Libellés
Le marché simplifié valant cahier des charges
Offre financière
Description technique du matériel
Note présentant les performances en matière d'environnement
Le DC1 Lettre de candidature à jour
Le DC2 Déclaration du candidat individuel
Vos attestations fiscales et sociales à jour
L'attestation à jour de la liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail en France, ou l'attestation sur l'honneur indiquant que la société n'emploie pas de salariés étrangers soumis à autorisation de travail en France
Votre attestation d'assurance à jour
Le RIB

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil, à l'adresse URL suivante : <https://www.mpe76.fr>.

Conditions générales d'exécution à caractère environnemental

Le titulaire est tenu de respecter les dispositions de la clause environnementale générale prévue au CCAG **Fournitures Courantes et Services, (article 16.2)** applicable au présent marché.

Conformément à l'article 35 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, dite loi "Climat et Résilience", cette démarche porte prioritairement sur la partie la plus impactante du cycle de vie des prestations objet du marché.

A la demande de l'acheteur et au plus tard avant la fin du marché, le titulaire transmet tout document, justificatif, attestation, bilan ou tout autre élément permettant de démontrer de manière objective, vérifiable et mesurable la mise en œuvre effective de ces mesures.

En cas de non-transmission des documents demandés, sans mise en demeure préalable, le titulaire se voit appliquer une pénalité égale à 5% du montant total HT du marché. Par dérogation, aucune pénalité ne sera appliquée si le montant total de la pénalité est inférieur à 50 € HT.

• **Critères d'attribution**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Montant des prestations apprécié au regard du montant total en € TTC de l'offre financière	45 %
Valeur technique de l'offre appréciée selon les critères exposées ci-après	45 %
Performances en matière de protection de l'environnement	10 %

○ Prix des prestations

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Montant total des prestations en € TTC de l'offre financière

Les offres seront notées sur 10, selon le calcul suivant :

Notation globale de l'offre A : (montant total des prestations, de l'offre la moins disante x 10) / montant total de l'offre A

○ Valeur technique

Notation du critère valeur technique jugé sur la base du Mémoire Technique remis par le soumissionnaire et établi selon sous-critère suivant :

- Sous critère 1 : Délais de livraison des matériels à compter de la date de notification du bon de commande (exprimés en jours ouvrés) (coefficient 2)
- Sous critère 2 : Qualité des contenants et des couvercles : robustesse, facilité d'utilisation, gain de place lors du rangement et conditions de lavage, résistance au chaud et froid, étanchéité, modalité de réchauffe et de réfrigération, qualité du marquage (coefficient 3)

Chaque item de chaque chapitre sera noté sur 10 de la manière suivante :

- Très satisfaisant : 9 ou 10,
- Satisfaisant : 7 ou 8,
- Moyennement satisfaisant : 5 ou 6,
- Peu satisfaisant : 3 ou 4,
- Insatisfaisant : 1 ou 2,

- Non renseigné : 0

Chaque note sur 10 sera ensuite pondérée selon le coefficient indiqué pour chaque sous critère.

- o Performance en matière de protection de l'environnement

Notation du critère « performances en matière de protection de l'environnement » jugé sur la base des éléments transmis par le soumissionnaire et établi selon le sous-critère suivant :

- Qualité et pertinence des mesures proposées par le candidat pour réduire les impacts environnementaux liés à l'exécution du marché, appréciées au regard des engagements présentés ainsi que des justificatifs, attestations ou tout autre élément produit à l'appui de ces mesures.

Les éléments transmis dans l'offre permettront notamment d'apprécier :

* leur adéquation avec l'objet du marché et la partie la plus impactante du cycle de vie des produits ou prestations concernés ;

* les modalités de mise en œuvre de ces mesures dans le cadre de l'exécution de ce marché ;

* les moyens humains, matériels et organisationnels ou techniques mobilisés ;

* les justificatifs, attestations, documents interne, actions de sensibilisation ou formations du personnel ou tout autre élément que le candidat juge pertinent pour démontrer sa capacité à mettre en œuvre les mesures proposées.

Les éléments fournis dans l'offre pourront servir de référence lors du suivi de l'exécution du marché.

La note finale du critère sera donnée sur 10 de la manière suivante :

- Très satisfaisant : 9 ou 10,
- Satisfaisant : 7 ou 8,
- Moyennement satisfaisant : 5 ou 6,
- Peu satisfaisant : 3 ou 4,
- Insatisfaisant : 1 ou 2,
- Renseignement sans lien avec le critère mentionné : 0

En l'absence de justificatif valable, la note pourra être dégradée jusqu'à 3 points maximum.

Chaque note sur 10 sera ensuite pondérée selon le coefficient indiqué pour chaque sous critère.

En cas d'égalité, c'est la meilleure note du critère 1 (critère prix) qui ordonnera le classement.